

dit pas davantage, et l'on consulterait vainement à ce sujet Villani, le continuateur de Nangis et les nombreuses vies de Clément V réunies par Baluze. L'archidiacre Charvet est le premier qui ait suppléé à cette concision par des détails qui font assurément plus d'honneur à son imagination qu'à son érudition liturgique (1). Le manuscrit où ils sont consignés ayant été fort maltraité par l'incendie qui a dévoré la bibliothèque de Vienne le 3 janvier 1854, nous ne les reproduisons que d'après l'extrait qu'en a donné M. Delorme (2).

« Dans la seconde session du Concile, tenue le 3 avril 1312, dans une salle de l'abbaye de Saint-André-le-Bas, le souverain pontife confirma la fête du Saint-Sacrement qui avait été précédemment instituée par Urbain IV, et la célébra lui-même avec la plus grande pompe. Dans la procession qui eut lieu, Clément V, placé sous un dais richement orné et que soutenaient Philippe-le-Bel, son frère et deux de ses fils, porta le Saint-Sacrement dans un ostensor transparent. La ville avait fait établir une magnifique chapelle ou, si l'on veut, un reposoir, sur la place de l'orme. Arrivé à ce reposoir, le Pape s'y arrêta et donna la bénédiction avec la Sainte-Eucharistie (3). »

(1) Il faut convenir cependant que le thème dont Charvet va nous donner l'amplification se trouve exposé dans un procès-verbal et ordonnance du 15 aoust 1690, où l'archevêque Henry de Villars, cinquième du nom, rappelle « la célèbre institution en l'église de Saint-André-le-Bas, de la Fête-Dieu, de son octave, et de la procession la plus considérable qui se soit jamais faite, qui a servi d'exemple à toute la chrétienté et qui luy a attiré de la part des hérétiques la désolation où elle se trouve. »

*Factum pour Messire Jean Billard, curé de la paroisse de Saint-André-le-Bas, contre les religieux du monastère de Saint-André ou leur syndic.* Vienne, Antoine Mazinier, 1733, in-fol., p. 13.

(2) *Fastes de la ville de Vienne*, manuscrit autographe de 256 pages, grand in-4°, p. 112.

(3) *Des Armoiries de la ville de Vienne*, article de M. Delorme, conservateur du musée, inscrit dans le *Moniteur Viennois* du 14 juillet 1842.